



Direction



Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place du Général de Gaulle

65000 TARBES

BORDEREAU D'ENVOI

TARBES, le 08 Janvier 2021

CB/HG/LB

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE GROUPE HOSPITALIER TARBES-LOURDES

Message

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour publication au recueil des actes administratifs, la nouvelle délégation de signature, mise à jour, du Groupe Hospitalier Tarbes-Lourdes à la date du 4 Janvier 2021.

Vous en souhaitant bonne réception.

POUR LE DIRECTEUR

Le Secrétaire de Direction

P.J. : 1





DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE BIGORRE et du CENTRE HOSPITALIER DE LOURDES

VU le Code de la Santé publique et notamment son article L 6143-7 prévoyant notamment que le directeur peut déléguer sa signature

VU le décret n° 92-783 du 6 Août 1992

VU le décret n°2009-1765 du 30 Décembre 2009

VU l'article D6143-35 du Code de la santé publique

VU la nomination en date du 1^{er} Avril 2016, par arrêté du CNG, de Monsieur Christophe BOURIAT en qualité de Directeur au Centre hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Mai 2020, par arrêté du CNG, de Monsieur Hervé GABASTOU en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Mai 2013, par arrêté du CNG, de Monsieur Gwénaél GUEGAN en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Juin 2013, par arrêté du CNG, de Madame Catherine HARDY en qualité de Coordinatrice Générale des Soins au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Août 2015; par arrêté du CNG, de Madame Anne LE STUNFF en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2016, par arrêté du CNG, de Madame Jeanne MONCORGER, Directrice des Instituts de Formation aux métiers de la santé au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2017 par arrêté du CNG, de Madame Patricia LABORDE, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2018, par arrêté du CNG, de Madame Julie ROQUES en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} août 2018, par arrêté du CNG, de Madame Sylvie PHILIPPOTEAU en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2019, par arrêté du CNG, de Madame Laurie LASSALLE en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2020, par arrêté du CNG, de Madame Emma BUSTARA en qualité de Directrice des Soins, Adjointe au Coordonnateur Général des Soins au Centre Hospitalier de TARBES.

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2021, par arrêté du CNG, de Madame Stéphanie PAYET en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date 02 mai 2011 de Madame Anne CARASSUS en qualité de faisant fonction de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 16 Août 1988 de Monsieur Joseph DI TRAPANI en qualité d'Ingénieur au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES.

VU la nomination en date du 1er Juillet 2018 de Monsieur Philippe PLACE en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière du Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Septembre 2004 de Madame Bernadette ABADIE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES

VU la nomination en date du 15 Février 216 de Madame Claudine CASTAGNE en qualité de cadre supérieur de santé responsable de la Formation Continue aux Centres Hospitaliers de TARBES et de LOURDES,

VU la nomination en date du 8 Septembre 2010 de Madame Marie-Josée CAUMON en qualité de Technicien Supérieur Hospitalière au Centre Hospitalier de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Janvier 2016 de Madame Anne OGE en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES

VU la nomination en date du 1^{er} Août 2018 de Madame Patricia BERIT-DEBAT en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES

VU la nomination en date du 13 Novembre 2017 de Madame Jessica POUILLY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière contractuelle au CH de Bigorre à TARBES

VU la nomination en date du 1^{er} août 2017 de Madame Nicole CAMBORDE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au CH de LOURDES

VU la nomination en date 15 Octobre 2014 de Madame Anne GUIRAUTE en qualité d'Adjoint des Cadres au CH de TARBES

VU la nomination en date du 15 Mai 2014 de Monsieur Christian MARTINEZ, en qualité d'Ingénieur au CH de TARBES et sa nomination en date du 1^{er} Janvier 2019 de responsable de la maintenance des travaux du CH de LOURDES

VU la nomination en date du 15 octobre 2013 de Monsieur Pascal CASTRE en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier au CH de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Octobre 2014 de Monsieur Jean-Michel CLEMENT en qualité de Technicien Hospitalier au CH de TARBES et sa nomination en date du 1^{er} Septembre 2019 de responsable du service de restauration du CH de Lourdes

VU la nomination en date du 3 novembre 2018 de Monsieur Alain LUDWIG en qualité d'Ingénieur au CH de TARBES et sa nomination en date du 1^{er} janvier 2019 de responsable de la sécurité du CH de LOURDES

VU la nomination en date du 5 janvier 2016 nommant Monsieur Patrice PONS en qualité de Technicien Hospitalier au CH de TARBES

VU la nomination en date du 28 Mai 2018 de Monsieur Bastien CANTET en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier au CH de TARBES et sa nomination en date du 1^{er} Juillet 2019 de responsable de la logistique du CH de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} Novembre 2017 de Monsieur Higinio MANSO en qualité d'Ingénieur Biomédical au CH de TARBES et de LOURDES

VU la nomination en date du 1^{er} septembre 2003 de Monsieur Alain PILLON en qualité d'ingénieur au CH de LOURDES

VU la nomination en date du 15 Mai 2014 de Madame Carine MEIGNANT, Ingénieur Responsable Qualité/Gestion des Risques au CH de TARBES

VU la nomination en date du 15 Mai 2014 de Madame Béatrice LAFFON en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES

VU la nomination en date du 18 Mars 1991, par arrêté ministériel, de Madame le Docteur Françoise BAYLE, Praticien Hospitalier à la Pharmacie du CH de TARBES

VU la nomination en date du 2 Octobre 2017, par arrêté du CNG, de Madame le Docteur Frédérique JANDOT, Praticien Hospitalier au Laboratoire du CH de TARBES

VU la nomination en date du 1^{er} novembre 2016 de Madame Marie-Josée PARADIS-CAMI en qualité de Cadre Supérieur de Santé paramédicale des Pôles Médico-Techniques des CH de TARBES et de LOURDES

VU la nomination en date du 15 Avril 2012 de Madame Marie-Christine CURBET en qualité de technicienne de laboratoire Cadre de Santé au CH de TARBES

VU la nomination en date du 1^{er} Mars 2017 de Mme Sophie DUMAIN en qualité de technicienne de Laboratoire faisant fonction de Cadre de Santé au CH de TARBES

VU la nomination en date du 1^{er} Juillet 2009, par arrêté du CNG, de Madame le Docteur Claire MANIOULOUX, Praticien Hospitalier à la Pharmacie du CH de LOURDES

VU les désignations en qualité de responsables au sein de la Direction des Services Logistiques, de la Maintenance, des Achats et des Travaux de Messieurs PIERRAT, SOULANCE, SUREAU, DULAC, VITALI, LOUSTALET Nicolas et de Madame MOTARD

VU les affectations au sein des Bureaux des Entrées des sites gériatriques de l'Ayguerote et de Vic en Bigorre de Monsieur BARRAU et de Mesdames BERGERO, MURCIA, GOMEZ, NIVET, PORTASSAU

VU les affectations en qualité de Cadres de Santé sur les sites gériatriques de l'Ayguerote et de Vic en Bigorre de Mesdames PORTAL, MAURY, MATHA, CUILHE, DOURADOU, FOURCADE, DARROS, BORDENAVE, GERMON, PEYREGNE, et de Messieurs CAZAUX, KLAOUA

VU les affectations en qualité d'Agent Amphithéâtre au sein du Service Mortuarium du Centre Hospitalier de Bigorre de Monsieur Stéphane MATHIAS à compter du 1^{er} Août 2002, de Monsieur Philippe PRAT à compter du 1^{er} Septembre 2003 et de Madame Catherine BONZOM à compter du 15 Juillet 2019

VU la convention de Direction commune Tarbes -Lourdes en date du 1^{er} Janvier 2018

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BOURIAT, Directeur du Centre Hospitalier de Bigorre à TARBES et du Centre Hospitalier de Lourdes à LOURDES, une délégation permanente est donnée à Monsieur Hervé GABASTOU, Directeur adjoint, afin de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes.

ARTICLE 2 : Délégation particulière à la Direction DELEGUEE du CH de Lourdes, relation avec l'ASN

Une délégation permanente est donnée à Madame Sylvie PHLIPPOTEAU à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette Direction à l'exclusion du projet d'établissement, d'actes d'acquisition ou cession du patrimoine foncier des établissements, des conventions constitutives de groupements de coopération sanitaires, groupements d'intérêt économique ou public et d'achats effectués dans le cadre de l'exécution des marchés.

ARTICLE 3 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES GENERALES, et du SECRETARIAT GENERAL DU G.H.T. DES HAUTES-PYRENEES

Une délégation permanente est donnée à M. Hervé GABASTOU à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette Direction à l'exclusion des conventions de coopération inter-établissements à portée générale.
En cas d'empêchement une délégation permanente est donnée au Directeur de Garde.

ARTICLE 4 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES MEDICALES ET DE LA COMMUNICATION

Une délégation permanente est donnée à Madame Laurie LASSALLE, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa Direction.
En cas d'empêchement :
- *en ce qui concerne les affaires médicales*, une délégation est donnée à Madame Béatrice LAFFON

ARTICLE 5 : Délégation particulière à la Direction des AFFAIRES FINANCIERES

Une délégation permanente est donnée à Madame Stéphanie PAYET à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur ainsi que tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception de la signature des emprunts.

En cas d'empêchement une délégation permanente est également donnée à Madame Anne GUIRAUTE à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

ARTICLE 6 : Délégation particulière à la Direction du CONTROLE DE GESTION

Une délégation permanente est donnée à Madame Anne CARASSUS à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes se rapportant à l'activité de sa direction.

En cas d'empêchement, une délégation permanente est également donnée à Madame Anne GUIRAUTE à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

ARTICLE 7 : Délégation particulière à la Direction des RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION CONTINUE

Une délégation permanente est donnée à Madame Anne LE STUNFF à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa Direction.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Bernadette ABADIE pour TARBES, à Monsieur Philippe PLACE pour LOURDES en ce qui concerne la DRH et à Mme Claudine CASTAGNE en ce qui concerne la formation continue.

ARTICLE 8 : Délégation particulière à la Direction de la LOGISTIQUE, DES ACHATS, DE LA MAINTENANCE et DES TRAVAUX

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Gwénaél GUEGAN, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception des mandats du fait de sa qualité de comptable matière.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à Madame Anne OGE et Madame Marie-Josée CAUMON pour les Centres Hospitaliers de TARBES et de LOURDES.

Délégations spécifiques aux achats effectués dans le cadre de l'exécution des marchés :

❖ **Centre Hospitalier de Bigorre :**

▪ **Tous secteurs**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Gwénaél GUEGAN à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 150 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Anne OGE et à Madame Marie-Josée CAUMON à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 90 000 € HT.

▪ **Pharmacie**

Une délégation permanente est donnée à Madame Françoise BAYLE à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service pharmacie.

▪ **Laboratoire**

Une délégation permanente est donnée à Madame Frédérique JANDOT à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du laboratoire.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à :

- Madame Marie-José PARADIS-CAMI
- Madame Marie-Christine CURBET
- Madame Sophie DUMAIN

▪ **Service biomédical**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Higinio MANSO à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

▪ **Service travaux**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Joseph DI TRAPANI à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de travaux (ordres de service, travaux supplémentaires...) pour un montant maximum de 150 000 € HT par opération.

▪ **Services techniques**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MARTINEZ à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à :

- Messieurs Patrice PIERRAT, Serge SOULANCE, Madame Sandra MOTARD, Monsieur Grégory VITALI, Monsieur Nicolas LOUSTALET à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 2 000 € HT concernant le site de la Gespe.
- Monsieur Joël SUREAU à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de l'Ayguerote.

- Monsieur Alain DULAC à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de Vic-en-Bigorre.

- Service logistique

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Bastien CANTET à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

- Service sécurité

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Alain LUDWIG à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Patrice PONS à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 5 000 € HT.

- Service restauration

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Michel CLEMENT à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service de restauration.

- Service formation

Une délégation permanente est donnée à Madame Claudine CASTAGNE à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de formation.

- Administration site de l'Ayguerote

Une délégation permanente est donnée à Madame Jessica POUILLY à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 3 000 € HT concernant le site de l'Ayguerote.

- Administration site de Vic-en-Bigorre

Aucune délégation.

❖ Centre Hospitalier de Lourdes :

- Tous secteurs

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Gwénaél GUEGAN à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 150 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Madame Marie-Josée CAUMON et à Madame anne OGE à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 90 000 € HT.

- Pharmacie

Une délégation permanente est donnée à Madame Claire MANIOULOUX à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service pharmacie.

- Service biomédical

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Higinio MANSO à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

- Service travaux

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MARTINEZ à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de travaux (ordres de service, travaux supplémentaires...) pour un montant maximum de 150 000 € HT par opération.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Pascal CASTRE à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de travaux (ordres de service, travaux supplémentaires...) pour un montant maximum de 90 000 € HT par opération.

- Services techniques
Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MARTINEZ à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.

En cas d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Pascal CASTRE à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 15 000 € HT.
- Service logistique
Une délégation permanente est donnée à Monsieur Bastien CANTET à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.
- Service sécurité
Une délégation permanente est donnée à Monsieur Alain LUDWIG à l'effet de signer les bons de commandes d'un montant maximum de 25 000 € HT.
- Service restauration
Une délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Michel CLEMENT à l'effet de signer les bons de commandes relatifs à l'activité du service restauration.
- Service formation
Une délégation permanente est donnée à Madame Claudine CASTAGNE à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des marchés de formation.

ARTICLE 9 : Délégation particulière à la Direction de l'ACTION GERONTOLOGIQUE

Une délégation permanente est donnée pour le Centre Hospitalier de TARBES et le Centre Hospitalier de LOURDES à Madame Patricia LABORDE, Directrice Adjointe à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction.

En cas d'empêchement, une délégation permanente est également donnée à :

- Madame Nicole CAMBORDE pour le site de Labastide du CH de Lourdes.
- Madame Jessica POUILLY pour le site de l'Ayguerote du CH de Tarbes
- Madame Patricia BERIT-DEBAT pour le site de Vic en Bigorre.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à :

- Madame Renée BERGERO, Madame Pascale MURCIA, Monsieur François BARRAU, pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière concernant le site de l'Ayguerote (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques »),
- Madame Françoise GOMEZ, Madame Corinne NIVET, Madame Isabelle PORTASSAU, pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière concernant le site de Vic-en-Bigorre (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques »),

Une délégation permanente est donnée à l'ensemble des Cadres de Santé des sites gériatriques :

Site de l'Ayguerote : Madame Véronique PORTAL, Madame Cécile MAURY, Madame Corinne MATHA, Madame Nathalie CUILHE, Madame Marie DOURADOU, Madame Emmanuelle PEYREGNE

Site de Vic : Madame Valérie FOURCADE, Madame Sylvie DARROS, Madame Isabelle BORDENAVE, Monsieur Nouredine KLAOUA, Madame Raïssa GERMON, Monsieur Cédric CAZAUX, Madame Emmanuelle PEYREGNE pour signer l'autorisation de sortie de corps avant mise en bière durant les gardes administratives (selon les modalités définies dans la procédure « Prise en charge du décès d'un patient ou d'un résident - Sites gériatriques »).

ARTICLE 10 : Délégation particulière à la Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION,

Une délégation permanente est donnée à Madame Julie ROQUES, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de la direction du système d'information et de l'organisation à l'exception des factures d'un montant supérieur à 150 000 euros.

En cas d'empêchement, une délégation est donnée à monsieur Alain PILLON, ingénieur.

ARTICLE 11 : Délégation particulière à la DIRECTION DES SOINS, QUALITE, GESTION DES RISQUES ET RELATION AVEC LES USAGERS

Une délégation permanente est donnée à Madame Catherine HARDY, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction et des responsabilités qui lui sont confiées.

En cas d'empêchement :

- En ce qui concerne la Direction des Soins du CH de TARBES, une délégation permanente est donnée à Madame Emma BUSTARA, Directrice des Soins.
- En ce qui concerne la Qualité, Gestion des Risques et Relation avec les Usagers, une délégation permanente est donnée à Madame Carine MEIGNANT, Responsable Qualité.

ARTICLE 12 : Délégation particulière à la direction de l'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Une délégation permanente est donnée à Madame Jeanne MONCORGER, Directrice de l'IFSI à l'effet de signer au nom du directeur tout acte et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction à l'exception des documents budgétaires.

ARTICLE 13 : Délégation particulière concernant les autorisations de sorties de corps avant mise en bière

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Stéphane MATHIAS, Monsieur Philippe PRAT, Madame Catherine BONZOM à l'effet de signer au nom du directeur les autorisations de sorties de corps avant mise en bière.

ARTICLE 14 : Délégation particulière d'urgence dans le cadre de l'astreinte administrative

Madame Emma BUSTARA, Madame Anne CARASSUS, Monsieur Hervé GABASTOU, Monsieur Gwénaél GUEGAN, Madame Catherine HARDY, Madame Patricia LABORDE, Madame Laurie LASSALLE, Madame Anne LE STUNFF, Madame Jeanne MONCORGER, Madame Sylvie PHILIPPOTEAU Madame Julie ROQUES, Madame Stéphanie PAYET, disposent d'une délégation permanente de signature dans le cadre de leur astreinte administrative.

ARTICLE 15 : Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 16 : La présente décision sera portée à la connaissance de Direction Départementale de l'ARS, du Receveur de l'Etablissement et de toute personne qu'elle vise expressément. Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Elle annule et remplace la précédente décision.

Fait à TARBES, le 4 Janvier 2021
Le Directeur du Groupe Hospitalier

Christophe BOURIAT